Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_51-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_51-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-51
Objet : Représentation du président à l'occasion de l'AS de l'EPF Bretagne	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Conformément à l'article 6 du décret n° 2009-636 modifié, le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Bretagne comprend notamment 41 élus des collectivités territoriales (41 binômes composés chacun d'un titulaire et d'un suppléant), dont 5 binômes représentant l'ensemble des communautés de communes et les communes non-membres d'un EPCI à fiscalité propre de Bretagne.

L'article L.321-9 du Code de l'urbanisme prévoit que ces 5 binômes sont désignés par une « assemblée spéciale » constituée des présidents des communautés de communes et des maires des communes non-membres d'un EPCI.

Les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 entraînent l'obligation de réunir cette assemblée à l'issue du scrutin. Cette assemblée spéciale se tiendra le :

Mardi 16 juin 2026 à 14 h 00, salle Anita Conti
Secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne
3 rue Martenot à Rennes

Sont électeurs les présidents des communautés de communes et les maires des communes non-membres d'un EPCI à fiscalité propre.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement, il est possible de désigner un autre élu de la communauté de communes. La désignation de ce représentant devra obligatoirement faire l'objet d'une délibération préalable du conseil communautaire désignant nominativement le membre habilité à voter à la place du président.

Faute de délibération en ce sens, ce représentant ne pourra pas participer au vote.

Cette délibération devra être transmise dès que possible à l'adresse suivante : sceal.drealbretagne@developpement-durable.gouv.fr, ou fournie au plus tard le jour de l'assemblée spéciale.

Il importe également de venir muni une pièce d'identité.

Aucun vote par correspondance ou par procuration n'est possible.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner un membre de l'organe délibérant de la CCPBS pour remplacer M. Stéphane LE DOARÉ, président, à l'occasion de l'assemblée spéciale du 16 juin 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Yannick LE MOIGNE pour représenter le président à l'assemblée spéciale de l'EPF Bretagne le 16 juin à 14 h 00 à Rennes.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)